

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2924**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie Biologique option Diététique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331r Prévention, contrôle sanitaire, diététique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Diététique dispense des conseils nutritionnels à des personnes malades ou en bonne santé, seules ou en groupes, à des professionnels de la restauration, de l'agro-alimentaire, de l'industrie pharmaceutique et à des professionnels de santé et du secteur médico-social. Sur prescription médicale, il participe à l'éducation ou à la rééducation nutritionnelle de patients, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée. Le diététicien contribue à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition. Il intervient dans le cadre d'un partenariat privilégié avec les médecins (notamment les médecins nutritionnistes).

- § Evaluer une situation nutritionnelle; établir un bilan diététique et élaborer un diagnostic diététique
- § Réaliser des soins diététiques
- § Animer et coordonner des activités en diététique et nutrition en collaboration avec les autres professionnels
- § Gérer un projet en respectant délais et contraintes économiques
- § Réaliser et suivre des actions en qualité et sécurité alimentaire
- § Veiller à l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité et des normes environnementales
- § Conduire des actions de communication et d'éducation en santé dans le champ de la nutrition et de l'éducation thérapeutique en nutrition (yc en anglais)
- § Former et informer des professionnels et de futurs professionnels dans le champ de l'alimentation et de la nutrition
- § Rédiger et interpréter des documents professionnels (yc en anglais)
- § Interagir avec son environnement professionnel (yc en anglais)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Ce professionnel exerce son activité dans : - Les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, CRF ...)
- La restauration collective : scolaire, entreprise, municipalités
 - Les centres de prévention et d'examen de santé
 - Les laboratoires pharmaceutiques
 - Les industries agro-alimentaires
 - Les comités départementaux d'éducation à la santé
 - Les centres de remise en forme
 - Les cabinets libéraux
- Diététicien

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1402 : Diététique

D1405 : Conseil en information médicale

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H2502 : Management et ingénierie de production

K1205 : Information sociale

Réglementation d'activités :

Le titulaire du DUT Génie Biologique - Option Diététique exerce la profession de diététicien au titre de l'article L4371-6 du code de la santé publique. Il possède la certification en hygiène alimentaire. Pour pouvoir exercer ses activités en établissement de santé, il devra acquérir une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert, pour l'acquisition par la formation, après évaluation concernant les unités d'enseignements suivantes :

UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)

UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)

UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)

UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)

UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)

UE 22 : Sciences biologiques	(7 ECTS)
UE 23D : Enseignements spécifiques à l'option Diététique (8 ECTS)
UE 24 : Enseignements transversaux	(8 ECTS)
UE 31D : Connaissances de base en nutrition	(9 ECTS)
UE 32D : Nutrition et diététique (9 ECTS)
UE 33D : Formation générale pour l'entreprise	(6 ECTS)
UE 34D : Outils de communication, Projets (6 ECTS)
UE 41D : Nutrition et diététique approfondies	(10 ECTS)
UE 42D : Compléments de formation pour l'entreprise	(8 ECTS)
UE 43D : Stage (s)	(12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, et les enseignants-chercheurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT

<https://idges.plejade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Changement d'intitulé par arrêté du 20 juillet 1998 : « Biologie appliquée » devient « Génie biologique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique :

arrêté du 10 août 2005 modifié